



PILLAC - 16390

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 4 Février 2021 à 20h30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 27 Janvier 2021)

- **Désignation du secrétaire de séance**
Mme Anne LIRIO est désignée secrétaire de séance

Sont présents :

- Mme Sandrine AUDOIN
- M. Alban AUDOIN
- Mme Viviane BERTHELOMET
- Mme Geraldine BOUILLON
- Mme Lysiane BOURON
- M. Jeannick EHRENMANN
- M. Valentin GILLET
- M. Philippe KIPP
- Mme Anne LIRIO
- M. Cyril VERGNON
- M. Dominique STREIFF

✚ Ordre du jour :

- ✚ Actions du Maire depuis le 10/12/2020
- ✚ Délibération Syndicat eau potable du Sud Charente
- ✚ Délibérations adressage
- ✚ Délibération avis d'expulsion
- ✚ Achat vidéoprojecteur
- ✚ Communication restructuration forestière
- ✚ Communication subventions pompe à chaleur
- ✚ Défibrillateur
- ✚ Questions diverses

✚ Actions du Maire depuis le 10/12/2020

- ✚ 17/12/20 Réunion conseil communautaire
- ✚ 8/1/21 Réunion pour la révision des attributions de compensation
- ✚ 12/1/21 Réunion de travail pour la restructuration forestière



PILLAC - 16390

- ✚ 20/1/21 Réunion commission numérique
- ✚ 28/1/21 Réunion conseil communautaire

✚ **Délibération Syndicat de l'eau Sud Charente**

Avant de prendre la délibération, Monsieur le Maire présente le rapport du Syndicat de l'eau ; sans rentrer dans les détails, il précise que le rapport sur la qualité de l'eau a été posté sur le site web de la commune et que le rapport complet est mis à la disposition de tous et consultable en Mairie et qu'il a été décidé lors de la dernière assemblée que le prix de l'eau pour 2021 resterait inchangé (environ 2,68€/m³).

✚

Monsieur le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit être également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport sur la qualité de l'eau distribué est public et permet d'informer les usagers du service.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte à l'unanimité le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable du SEP du Sud Charente.

✚ **Délibérations adressage**

- Délibération choix du fournisseur de plaques

2 fournisseurs sollicités pour les plaques :

- la Poste pour un devis à 1416€HT pour 55 plaques rues et 2900€ HT pour 240 plaques N°, sur fond bleu en police blanche
- Frédéric Berton, imprimeur à Chalais : devis à 1400€ TTC pour 55 plaques rues et 1440€TTC pour 240 plaques N° - police beige clair sur fond rouge basque)

2 fournisseurs sollicités pour les poteaux :

- Chaudronnerie Europe : 40,90€ / u
- Signals : 37€ / u (chapeau inclus)

Le conseil Municipal a retenu Frédéric Berton pour les plaques et Signals pour les poteaux.

La délibération est soumise au vote :

0 voix contre

0 abstention



PILLAC - 16390

11 voix pour

La délibération est adoptée à l'unanimité

- Délibération pour dénomination de la voie publique

- **Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble de la voirie de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

-**Décide** de procéder à la dénomination de la voirie de la commune,

-**Adopte** les dénominations pour la voirie de la commune comme indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération,

-**Approuve** l'état des plans joints à la présente délibération définissant les voies de la commune de PILLAC (en annexe du présent compte rendu).

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

La délibération est soumise au vote :

0 voix contre

0 abstention

11 voix pour

La délibération est adoptée à l'unanimité

M. le Maire communique à l'assemblée le contenu des deux arrêtés à prendre pour :

- La numérotation des habitations
- La dénomination des voies et places publiques

Ces deux arrêtés seront affichés sur le panneau d'affichage municipal et sur le site web de la commune après validation de la Préfecture.

M. le Maire communique à l'assemblée le contenu du courrier que recevra chaque administré lui indiquant sa nouvelle adresse ainsi qu'une fiche pratique pour la mise en place des plaques des numéros d'habitation.

Délibération avis d'expulsion

- Dossier impayés loyers :

- Suite au versement d'une somme de 3000€ versée à la trésorerie de Chalais, insuffisante pour couvrir la totalité des sommes dues, qui s'est allongée depuis, puisque le locataire n'a pas payé ses loyers des mois de janvier et février 2021,
- Suite au renvoi d'un courrier en RAR qui n'a pas été récupéré par le locataire
- Compte tenu du fait que le locataire n'a jamais pris la peine de se mettre en rapport avec la mairie,



PILLAC - 16390

- il a été décidé de lancer la procédure d'expulsion par l'intervention d'un huissier de justice, qui doit être mandaté par le Conseil Municipal aux fins de commandement à payer par voie de justice, et, à défaut, d'expulsion.

Délibération est prise pour cette proposition :

0 voix contre

0 abstention

11 voix pour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Achat vidéoprojecteur

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune ainsi que l'association A.C.L de Pillac ont besoin d'un vidéoprojecteur ; pour l'association cet équipement sera nécessaire dans le cadre des ateliers informatiques et pour la commune, à l'occasion des vœux, de la préparation et de la présentation du budget communal, ce qui évitera un tirage papier conséquent.

Après avoir consulté M. EHRENMANN et M. KIPP, décision a été prise d'acheter cet équipement sur les fonds de l'association, en contrepartie, lors du vote des subventions aux associations, l'A.C.L verra sa subvention augmenter de la moitié du coût de l'achat, soit 200€.

Le conseil municipal donne son accord pour cette opération.

Communication restructuration forestière

M. le Maire informe l'assemblée sur le contenu de la réunion qui s'est tenue à Pillac le 12 Janvier dernier en présence de M.s les Maires de Pillac et Bors, du représentant du Département et d'un cabinet d'audit.

L'étude est donc lancée et dans le courant du 1^{er} trimestre commenceront des réunions de travail, ainsi qu'une étude sur le terrain et une prise de contact avec les exploitants forestiers.

Communication subventions pompe à chaleur

M. le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subventions de l'état a été déposé en ligne par Mme LIRIO dans les délais qui étaient impartis, à savoir le 31 janvier. Il lui faut encore déposer une demande de subvention auprès du département, dossier qui n'est pas soumis à une date butoir.



PILLAC - 16390

Défibrillateur

La commune a reçu le défibrillateur courant janvier, celui-ci sera installé sous le porche de la salle des fêtes prochainement. M. le Maire informe le conseil municipal qu'une demi-journée de formation aux premiers secours ainsi qu'une présentation du défibrillateur pourra être organisée au sein de la commune et s'il y a des personnes d'ores et déjà intéressées, il sera souhaitable qu'elles se fassent connaître au secrétariat de la Mairie.

Questions diverses

Tracteur tondeuse à remplacer.

M. le Maire a demandé à M. AUGUSTE de voir avec divers magasins des tracteurs tondeuses qui permettraient le remplacement de l'actuel. 4 entreprises ont fait des propositions et le modèle retenu est un tracteur proposé par le magasin SAGOT-BARNAGAUD de Faye pour un montant après remise de 4159€ T.T.C

Système d'affichage public via le réseau mobile

La commune n'ayant ni les moyens ni intérêt à faire l'acquisition d'un panneau électronique d'affichage public, le conseil municipal a approuvé l'abonnement de la commune à un système de partage d'information publique via le réseau de téléphonie mobile (Panneau Pocket – 180€/an). Cette application, gratuite pour les Pillacois, permettra d'avoir, s'ils le souhaitent, des informations d'ordre général (festivités, activités des associations...) mais aussi des informations concernant des alertes météorologiques (coup de vent, tempête, inondations...)

Plan communal de sauvegarde

Suite aux avis de crues émanant de la Préfecture et demandant au Maire d'alerter les riverains et de mettre en œuvre les mesures de protection et de sauvegarde en s'appuyant sur les dispositions définies dans le plan communal de sauvegarde, M. le Maire demande à M. KIPP de voir si notre commune est dotée d'un P.C.S et si tel n'était pas le cas, de commencer un travail de création de cet outil.



PILLAC - 16390

Réduction de l'éclairage public :

M. KIPP suggère, pour réduire les charges de la commune, de raccourcir la durée d'éclairage de nuit, et de prévoir une extinction dès 18h (couvre-feu) ou 22h.

M. le Maire prendra contact avec le SDEG16 pour voir la mise en œuvre de cette demande

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire

La secrétaire de séance